

POINTS DE REPRES CONCERNANT L'ACCUEIL DE PRETRES VENUS D'AILLEURS POUR UN MINISTERE D'ETE.

Avant l'arrivée

- Demander au prêtre une autorisation écrite de son évêque l'autorisant au séjour (Des évêques africains sont mis devant le fait accompli et n'osent pas s'opposer à leurs prêtres)
- Bien s'assurer que le prêtre a une assurance, vérifier laquelle
- Toujours faire signer la Lettre d'invitation par l'évêque du diocèse accueillant ou à défaut le vicaire général (il semble qu'il y ait encore des invitations qui partent directement des paroisses)
- Important de préparer l'accueil avec la paroisse qui reçoit un PVA. Maintenant dans beaucoup de paroisses, cela va de soi et l'accueil est bien rodé, les responsabilités partagées : questions matérielles, pastorales, accueil invitations, accompagnement : faire découvrir le diocèse...

Séjour

- Soigner l'accueil
- Avoir une charte pour le séjour, la faire signer si cela n'a pas été fait auparavant.
(précise l'aspect financier, l'usage du téléphone etc., la responsabilité pastorale si le prêtre de la paroisse est absent bien dire qui est le référent, prêtre diacre, laïc...)
- Chercher à ajuster au mieux l'offre et la demande (Si possible ne pas mettre seul dans une paroisse quelqu'un qui n'est jamais venu en Europe)

Fréquences des séjours ?

Certains diocèses font revenir les mêmes prêtres plusieurs fois de suite, question d'efficacité, les prêtres connaissent bien le diocèse, telle paroisse...

Ce choix comporte des limites :

- Danger de voir se constituer des réseaux de bienfaitrices, appel aux dons inopportuns...
- Cela limite le renouvellement et ne permet pas à de nouveaux prêtres de venir. Les témoignages montrent que, même brefs, ces séjours sont bénéfiques à des prêtres venus d'autres continents qui découvrent un peu une nouvelle culture, une nouvelle manière de faire Eglise.

(synthèse faite par Colette Bence)